



CLR- Union SNUI - SUD Trésor

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44
Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - [http://www.snuisudtresor.fr /cnr/](http://www.snuisudtresor.fr/cnr/)

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,
Bulletin de liaison du Comité

JANVIER 2010

No 31

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE JEUDI 11 MARS 2010 AU SIEGE DU SYNDICAT

Cher(e) Camarade,

Selon les statuts de l'Union SNUI-SUD-TRESOR en qualité de retraité(e) tu es adhérent(e) de la section départementale et, à ce titre, tu es invité(e) à son AG annuelle,

Mais tu es aussi adhérent (e) au niveau national du Comité de Liaison des Retraités (CLR- 2094 Adhérents) et c'est pourquoi tu es également invité(e) à participer à cette AG annuelle du 11 Mars prochain.

Dans le paysage syndical le CLR fait partie des spécificités quant à la structuration et à l'organisation démocratique de la défense des intérêts des retraités. En effet au-delà des possibilités qu'il offre de garder du lien entre les retraités eux-mêmes, entre les retraités et les actifs, mais aussi entre les retraités et leur métier, le CLR est un véritable outil de défense qui permet une prise en charge plus spécifique des problèmes concernant la situation des retraités.

Tout ceci est rendu possible grâce au travail effectué au niveau national par une équipe que vous élisez pendant cette assemblée générale, grâce au lien très direct qu'elle entretient avec le BN du Syndicat et avec celui de la FGR-FP, grâce à son réseau de correspondant départementaux, et aux militants SNUI de plus en plus nombreux qui sont membres du bureau ou des commissions exécutives locales de la FGR. Le CLR est aussi membre de l'UNIRS(Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires) qui continue à se structurer pour être représentatif en augmentant son nombre d'adhérents et qui travaille aussi à monter un revendicatif pour être reconnu.

Pour le CLR l'année écoulée depuis la dernière AG a été riche en événements et en actions qu'il a pu mener dans le cadre de la défense de vos intérêts et le 11 Mars prochain sera l'occasion de venir en débattre.

En espérant ta présence, nous te remercions par avance de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible compte tenu des problèmes particuliers d'intendance .Pour cela il faut remplir le bulletin que tu trouveras page 3 et nous le renvoyer, accompagné si tu restes au repas du chèque du montant du prix de ce repas, à l'adresse ci-dessus.

Les Camarades de Province, trouveront dans ce bulletin les modalités pratiques concernant le transport et l'hébergement.

*Avec toute notre Amitié Syndicale et pour le Bureau
Christian Steenhoudt*

**COMITE DE LIAISON DES RETRAITES
UNION SNUI-SUD Trésor**

80-82 Rue de Montreuil-75011 Paris Tel 01 44 64 64 44 e-mail clr@snui.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU CLR le 11 MARS 2010

La Présidence de cette AG sera confiée à Bernard LAGARDERE que l'on ne présente plus. Bernard rejoint l'ensemble général des heureux bénéficiaires inscrits au grand livre de la dette publique et celui particulier des anciens généraux du SNUI en retraite.

Cette AG à l'ordre du jour chargé est la première AG qui réunira des retraités de la DGI et des retraités du Trésor dans le cadre de l'Union qui a été créée et concrétisée au congrès extraordinaire de décembre dernier à Créteil.

ORDRE DU JOUR

DEBUT DES TRAVAUX : 9 HEURES 15

<i>Présentation, débat, vote,</i>	<i>Durée prévue</i>
1 - Rapport de trésorerie : Jacques Selves	9h15 à 9h45
2 - Rapport moral -activité et orientation- : Christian Steenhoudt	9h45 à 10h 30
3 - Intervention de Michel Soufflet à propos de la FGR-FP, Congrès, Commissions Nationales, Stages, Vie locale	10h30 à 10h55
4 - Intervention de Gérard Gourguechon à propos de l' UNIRS	10H55 à 11h 15
5 - Intervention de Laurent Gathier, Secrétaire Général du SNUI	11h15 à 12h15
6 - Intervention d'Annick Merlen, Secrétaire Générale de la FGR-FP	12 h15 à 13h00
7 - Désignation du nouveau bureau du CLR	13h00 à 13h15

Les Camarades qui souhaitent poser par écrit une ou des questions sur un sujet particulier peuvent le faire en envoyant cette ou ces questions à l'adresse suivante :

CLR - Union SNUI-SUD Trésor

80-82 Rue de Montreuil

75011 PARIS

MENU de l'AG du CLR du 11 Mars 2010

LIQUIDE

Apéritif

Vins pendant le repas :

- Riesling
- Côte du Rhône

Café



SOLIDE :

- Terrine de St Jacques / galet de légumes
- Chapon sauce forestière et son gratin dauphinois
- Brie de Meaux
- Croquant crème brûlée aux fruits rouges

Merci de renvoyer rapidement le coupon de participation

JE PARTICIPE A L'AG :

OUI

NON

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

JE PARTICIPE AU REPAS

OUI

NON

(Rayer les mentions inutiles)

PRIX du Repas 18 Euros tout compris.

Etablir votre chèque à l'ordre du CLR - Union SNUI-SUD TRESOR et l'adresser au 80-82 Rue de Montreuil 75011 PARIS.

A.G du C.L.R. - UNION SNUI-SUD-TRESOR

QUELQUES MODALITES PRATIQUES

→LIEU :

AG AU SIEGE DU SYNDICAT 80-82 rue de Montreuil dans le 11ème Arrondissement.

Pour le Métro descendre à la station Nation,

⇒ sortie vers le Boulevard Voltaire, prendre ce Boulevard direction République, sur le trottoir de droite, et tourner dans la première rue à droite, c'est la rue de Montreuil.

Début des travaux 9h15

→FRAIS DE TRANSPORTS, REMBOURSEMENT PARTIEL :

Ils sont remboursés par le CLR, à hauteur de 75% du prix réellement payé (celui payé donc après réduction pour tarifs spéciaux) pour un tarif SNCF en 2ème classe.

Pour ceux qui n'ont pas de carte senior ou toute autre réduction particulière, ils peuvent bénéficier d'un coupon SNCF pour une réduction de 20%. Pour cela il suffit de le demander rapidement en téléphonant au BN ou d'envoyer un message à clr@snui.fr, il vous sera alors envoyé par courrier postal.

LES AUTRES FRAIS (hôtel, repas) RESTENT A VOTRE CHARGE

→RESERVATION HÔTEL :

Les Hôtels ci-dessous pratiquent un tarif particulier pour les Adhérents du CLR- Union SNUI-SUD Trésor.

Le signaler donc au moment de la Réservation.

Ils sont géographiquement très proches du siège du Syndicat.

<p>Grand Hôtel Français TEL 01 43 71 27 57 223, Bd Voltaire 75011 PARIS</p> <p>Chambre seule prix petit déjeuner compris : 90 Euros Chambre double prix petit déjeuner compris : 115 Euros</p>	<p>Hôtel Prince Eugène Tel 01 43 71 22 81 247, Bd Voltaire 75011 PARIS</p> <p>Chambre seule prix petit déjeuner compris : 69 Euros Chambre double prix petit déjeuner compris : 79 Euros</p>
<p>Hôtel Camélia Tel 01 43 73 67 50 6, Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS</p> <p>Chambre seule prix petit déjeuner compris : 65 Euros Chambre double prix petit déjeuner compris : 75 Euros</p>	<p>Confort hôtel Paris Nation Tél 01 43 71 66 00 12 rue Léon Frot 75011 PARIS</p> <p>Chambre seule prix petit déjeuner compris : 73 Euros Chambre double prix petit déjeuner compris : 85 Euros</p>

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MARS 2010 CLR - SNUI PREPARATION DU CONGRES DE LA FGR-FP JUIN 2010 à PAU

Le congrès de la FGR-FP se tiendra à PAU en Juin prochain. En sa qualité de membre de la FGR-FP et compte tenu de son nombre d'adhérents le CLR-SNUI a droit à 4 délégués statutaires. De plus Christian STEENHOUDT qui a été élu au congrès de Nancy en qualité de membre de la commission nationale exécutive de la FGR y participe à ce titre. Au niveau local un certain nombre de camarades du CLR - SNUI y participeront également mais en qualité de délégués des sections départementales de la FGR.

L'organisation des travaux de ce congrès amène à travailler en commissions. Elles sont au nombre de 3 qui élaborent le revendicatif de la FGR :

- la commission sur la fonction publique,
- la commission sur la protection sociale,
- la commission sur la fiscalité (cette dernière commission ayant été créée, depuis plusieurs congrès, à l'initiative du SNUI).

Ces 3 commissions donnent lieu à l'élaboration de motions spécifiques qui sont ensuite votées en séance plénière.

La motion Générale est, pour sa part discuté uniquement en séance plénière et donne lieu également au vote d'une motion.

Dans le cadre des reconnaissances institutionnelles ces revendications seront donc portées à tous les niveaux de représentativité par la FGR-FP, mais elles sont aussi celles que l'Union SNUI-SUD TRESOR et le CLR portent et veulent voir aboutir.

C'est pourquoi il est important que chaque adhérent en prenne connaissance à travers la lecture des projets d'amendements de motions que nous faisons et que vous trouverez ci-après. Les correspondants départementaux sont en possession de la totalité des motions qui avaient été votées à Nancy.

PROPOSITIONS DU CLR - Union SNUI – SUD Trésor

Motion Générale

Ligne 6

a) Exposé des motifs :

Il nous semble important d'intégrer l'actualité économique, politique et sociale liée à la crise.

b) Proposition de mettre en lieu et place de l'actuelle rédaction

Malgré la crise systémique qu'elle a connue, l'idéologie dominante actuelle n'a pas été remise en cause par les états dont l'interventionnisme ponctuel l'a sauvée de la faillite totale. Aucune réglementation, aucune contrainte, aucune réforme de fond n'ont été mises en œuvre pour lutter contre la continuation d'une société au service des seuls intérêts privés et des catégories les plus favorisées.

Lignes 13 et 14

a) exposé des motifs :

Sur un sujet aussi important que la construction européenne nous considérons que cela mérite un petit développement.

b) Proposition de mettre en lieu et place de l'actuelle rédaction :

Par ailleurs au niveau de l'U.E, le Congrès estime indispensable l'élaboration d'une politique axée sur la construction d'une Europe sociale qui place l'humain au cœur de ses priorités. L'UE ne doit pas être qu'un espace marchand, livré aux seules lois de la concurrence et du profit.

Motion Fonction Publique

Lignes 41 à 51

a) exposé des motifs :

Ces lignes abordent des problèmes de fond et des situations et des revendications diverses et c'est quelque fois confus et peut prêter à confusion. Il nous apparaît nécessaire d'essayer d'approfondir certains thèmes et d'éclaircir certaines demandes. Certes le document qui ressort du congrès doit être synthétiques mais il doit aussi avoir une valeur pédagogique pour les adhérents à qui il s'adresse.

Compte tenu de nature même de la FGR-FP, nous considérons comme important qu'elle réaffirme clairement et fortement son attachement à l'ensemble des fondamentaux, ainsi qu'aux valeurs et à la philosophie qui constituent le socle du statut général de la fonction publique d'Etat.

Avec une opposition politique assez absente face à un gouvernement de la droite la plus libérale et la plus décomplexée qui exprime sa volonté de remettre en cause fondamentalement le statut général de la fonction publique d'Etat et sa volonté de mettre en œuvre une nouvelle régression des régimes de retraite par répartition, la défense de ces fondamentaux, doit constituer le combat principal des actifs et des retraités de la fonction publique. Par ailleurs ces fondamentaux sont également dans notre cas une réponse aux propositions du COR (par point, notionnel).

Enfin il ne nous semble pas opportun que la FGR réclame une négociation approfondie pour la rédaction d'une nouvelle loi basée sur une réforme du financement des retraites. Il faut supprimer l'écriture de cette demande placée dans un chapitre consacré à la Fonction publique et qui laisserait entendre et que nous serions demandeurs d'un autre financement pour nos pensions, ce qui est en parfaite contradiction avec notre défense de la budgétisation des traitements et pensions. De plus cette demande peut être exploitée par le gouvernement pour nous imposer sa « négociation » L'exploitation par le gouvernement et la droite de la caricature du fonctionnaire privilégié trouve des échos dans une grande partie de la population et il ne nous appartient pas d'ouvrir une boîte de pandore.

b) Proposition de mettre en lieu et place de la rédaction actuelle :

Le congrès rappelle l'attachement de la FGR-FP au statut général des trois fonctions publiques. En ce qui concerne la fonction publique d'Etat, avec les fonctionnaires actifs et retraités elle s'engage à :

- défendre la fonction publique de carrière et s'opposera à la mise en place d'une fonction publique d'emploi,
- défendre la notion de grille indiciaire avec un avancement se faisant majoritairement à l'ancienneté et s'opposera à une rémunération au mérite et à son individualisation,
- défendre la règle du paiement de la pension sur le dernier indice atteint et pendant une durée minimale de 6 mois,
- défendre le principe de la budgétisation des rémunérations et des pensions et s'opposera à toute tentative de mise en place d'un système de répartition et de création d'une caisse spécifique sous forme d'un compte spécifique pensions,
- continuer de demander le rétablissement du principe du code des pensions qui prévoyait la péréquation sur les traitements des actifs et l'assimilation des retraités en cas de réforme statutaire. Par ailleurs pour les autres régimes de retraite la FGR –FP réaffirme son attachement au régime de répartition et condamne tout régime de capitalisation. L'âge légal de la retraite doit rester fixé à 60 ans et la limite d'âge à 65 ans avec les exceptions prévues par la loi.

Ligne 65 et 66

a) exposé des motifs :

La lecture de ses lignes ne permet pas de connaître très précisément la revendication. S'agit il de toutes les petites pensions qu'elles résultent ou non du nombre d'années d'activité et quelle que soit la situation familiale du ou de la pensionné(e).

b) proposition de mettre en lieu et place de la rédaction actuelle :

Pour une personne seule le montant garanti de la pension ne peut être inférieur au SMIC

Ligne 88 et 89

a) exposé des motifs :

La revendication d'intégration des primes et toutes autres indemnités pose le problème de la remise en cause de la grille fonction publique. En effet par exemple l'intégration dans le traitement brut pour les agents de la DGFIP se traduirait par une augmentation indiciaire très importante qui les ferait sortir du statut type et de la grille type et peu d'organisation syndicale sont prêtes à se battre réellement pour cela. Une autre formulation semble préférable.

b) proposition de mettre en lieu et place de la rédaction actuelle :

Le congrès demande que l'ensemble des primes et indemnités soit pris en compte dans le calcul de la retraite.

Motion Protection Sociale

Sur cette motion la façon de travailler du SNUI a été différente de celle des 2 premières motions. Ce sont plus souvent des remarques qu'une réécriture toute faite qui sont proposées :

Ligne 130 :

C'est la protection de la santé qui est inscrite dans la constitution et non le droit à la santé.

-2.1 le congrès s'inquiète des nouveaux projets: s'il s'agit de la mise en place des ARS c'est déjà décidé avec le vote de la loi HPST (loi Bachelot) et cela se met en place ce ne sont plus de nouveaux projets.

-2.2 quand il est dit *le congrès refuse tant le démantèlement de la SS que sa privatisation:* il faudrait expliciter par rapport à ce qui se passe depuis plusieurs années: forfaits, franchise, diminution de certains remboursements... dépassements d'honoraires...

-2.2.1 le congrès ne saurait admettre aucune réduction de la protection sociale, y compris celles motivées par une quelconque harmonisation européenne/ Cela n'est pas à l'ordre du jour car les politiques sociales relèvent des Etats et pas de l'Europe et d'autre part cela a été dit dans le § précédant, il serait préférable de fusionner les 2§; les dépassements d'honoraires n'ont pas leur place dans ce §

-2.2.2 affirmer que le déficit est dû à un manque de recettes lié ... à la multiplication des exonérations est erroné car pour une très large part les exo sont compensées à l'exception d'un montant de 2 à 3 milliards. Attention à la proposition d'abandon du plafonnement des cotisations sociales il ne reste plus que les cotisations retraite qui sont aujourd'hui plafonnées. Sur le financement il faut savoir si on finance de la même façon l'assurance maladie, la retraite, la famille, le chômage...

Contradiction fondamentale dans le texte quand on demande l'abandon de tous les restes à charge et dans le même temps une protection sociale complémentaire.

-2.3.3 pourquoi n'est-il plus revendiqué la création d'un 5ème risque financé par la solidarité nationale, alors que le gouvernement réfléchit à sa mise en place mais certainement financé par les assurances privées comme Aviva qui plaide pour une couverture dépendance obligatoire au même titre qu'a été créée l'assurance auto!!!

Motion Fiscalité

Ligne 289 à 297

a) exposé des motifs

Il s'agit de simples problèmes de forme et de quelques ajouts.

b) proposition de mettre en lieu et place

Aujourd'hui cette conception républicaine fondamentale est sérieusement remise en cause par une politique contraire à la notion de juste redistribution des richesses. De plus cette politique fortement inégalitaire a fait la démonstration de son inefficacité économique et de sa nocivité sociale.

Le congrès dénonce l'idéologie ultra libérale dominante du moins d'état, moins d'impôt qui est mise en œuvre par le gouvernement français, l'Union Européenne et certains organismes mondiaux. Cette idéologie conduit au démantèlement et à la privatisation de nombreux services publics alors que l'impôt doit être un outil qui permette l'existence d'un service public vaste et de qualité, pour lutter contre les inégalités ;

Ligne 307 à 312

a) exposé des motifs

Apport de précisions et rectification sur une possibilité de confusion dans la ligne 307 dont la rédaction pourrait laisser croire qu'il y a un niveau de fraude acceptable

b) proposition de mettre en lieu et place de la rédaction actuelle

Il dénonce l'évasion et la fraude fiscale qui sont à considérer, par rapport au «contrat social», comme des délits qui aggravent l'injustice fiscale et donc l'injustice sociale. Ce sont aussi des éléments de concurrence commerciale déloyale. Au niveau de l'évasion fiscale qui favorise les grandes entreprises, le congrès considère qu'il faut imposer les bénéfices dans les pays où la richesse est produite. Le montant de la fraude fiscale qui s'élève à 12% du budget soit l'équivalent du déficit de l'Etat est inacceptable. C'est pourquoi le congrès demande que des moyens juridiques et humains soient donnés pour permettre une réelle politique de lutte contre cette fraude.

Il rappelle en outre que les missions d'assiette, de contrôle et de recouvrement sont des missions régaliennes qui doivent être assurées par les services de l'Etat.

Ligne 31

a) exposé des motifs

Complément concernant l'IR

b) proposition de nouvelle rédaction

Donner la priorité à l'impôt progressif sur le revenu, qui est plus juste que l'impôt proportionnel (flat tax)

Lignes 324 -327 et 328

a) exposé des motifs

Ces 3 lignes abordent en creux le débat sur la décentralisation, sur la redistribution de façon centralisée, sur le niveau de justice qui correspond à la péréquation pour arriver à savoir qui paye quoi. Il nous semble indispensable de creuser l'ensemble de ces questions pour ensuite poser les revendications les plus justes.

b) pas de proposition de réécriture

Mais demande d'un débat sur avantages et inconvénients du centralisme, de la décentralisation

Ligne 325

a) exposé des motifs

Mise à jour en fonction de l'actualité

b) proposition de nouvelle rédaction

Refuser la réforme de la taxe professionnelle qui va aboutir à transférer l'impôt des entreprises vers les particuliers et priverait de ressources les collectivités locales.

Ligne 339 et 340

a) exposé des motifs

En fonction d'une actualité récente (baisse de la TVA dans les restaurants) ou plus ancienne, baisse de la TVA par Raymond Barre dans les années 1976-1977, sur certains produits

b) pas de proposition de réécriture

Mais demande d'un débat sur la portée réelle d'une telle mesure et sur les possibilités de réintroduire un taux majoré sur certains produits de luxe.

Ligne 348

a) exposé des motifs

Actuellement vide, cette ligne pourrait servir à évoquer la fiscalité et l'écologie.

b) proposition de texte nouveau

Fiscalité et écologie. Le congrès condamne la taxe carbone qui par nature n'est pas pérenne et qui va peser sur la consommation sans être redistributive par ailleurs. Il considère que seul un rééquilibrage total du système fiscal serait de nature à permettre la mise en place d'une véritable fiscalité écologique qui doit s'inscrire dans une politique publique globale réellement favorable à l'environnement et à la justice sociale.

Ligne 353-354

a) exposé des motifs

Simple ajout et complément

b) proposition de nouvelle rédaction

Créer «un serpent fiscal » qui serait de nature à favoriser le rapprochement des législations, des taux d'imposition, et à lutter contre le moins disant fiscal et le dumping social. De plus pour permettre de véritables comparaisons il y a nécessité absolue d'harmoniser les bases imposables.

Ligne 355

a) exposé des motifs

Nécessité de tenir compte de l'actualité. Simple ajout

b) proposition de nouvelle rédaction

Combattre la fraude par la suppression réelle des paradis fiscaux.

Ligne 358

a) exposé des motifs

Profiter de l'écriture actuelle pour élargir au niveau international et sur les transactions financières.

b) proposition de rédaction nouvelle

Taxer les opérations financières ainsi que toutes les transactions financières internationales

Ligne 370

Simplement remplacer 65 par 60 ans